**Conseil d’arrondissement de Paris 20 du 6 novembre 2018**

**Vœu relatif au ramassage des mégots sur la voie publique à Paris, déposé par Stéphane Von Gastrow et Emmanuelle Rivier pour le groupe des élu.e.s écologistes**

Considérant les 350 tonnes de mégots ramassées chaque année dans Paris ;

Considérant que les mégots disséminent 2 500 substances différentes dans la nature, dont des métaux lourds et des polluants comme la nicotine, le cadmium et le plomb, toxiques et nuisibles à l’environnement ;

Considérant qu’un mégot pollue à lui seul 500 litres d’eau, rendus impropres à la consommation ;

Considérant qu’il met 12 ans à se dégrader dans la nature ;

Considérant qu’un jet de mégot à Singapour est passible d’une amende de 600 euros ;

Considérant la volonté de la ville de Paris d’agir contre la pollution entraînée par les mégots, notamment à travers l’installation de 30 000 corbeilles de rue munies d’éteignoirs, la mise en place de la Brigade anti-incivilités (DPSP), et l’expérimentation de parcs non-fumeurs dans la capitale ;

Considérant que 21 000 procès-verbaux à 68 euros ont été dressés en 2017 pour jets de mégots sur la voie publique à Paris ;

Considérant la nouvelle campagne du gouvernement de sensibilisation aux pollutions engendrées par le jet de mégots, en direction des fumeuses et des fumeurs ;

Considérant la volonté de la secrétaire d’Etat à la Transition écologique d’instituer le principe du pollueur-payeur pour l’industrie du tabac, qui jusque celle-ci ne gère pas la fin de vie de ses produits ;

Considérant que la ville de Bruxelles a demandé aux industriels du tabac une participation de 200 000 euros pour financer le ramassage des mégots ;

**Sur proposition du groupe des élu.e.s écologistes, le Conseil du 20e arrondissement demande que :**

* **La Maire de Paris sollicite les sociétés  Philip Morris, British American Tobacco, Japan Tobacco International et Seita afin qu’ils participent financièrement au ramassage des mégots sur la voie publique et aux campagnes de sensibilisation récemment déployées par la ville de Paris ;**
* **La Maire de Paris demande un engagement chiffré de ces sociétés pour réduire la pollution engendrée par leurs produits ;**
* **La Maire de Paris lance une étude, en lien avec l'ADEME, de recherche de solutions concrètes de dépollution et/ou de recyclage des mégots de cigarettes, conformément aux principes de l'économie circulaire ;**
* **La Maire de Paris demande à l’ensemble des commerçants et des entreprises de mettre des cendriers à la disposition de leurs clients et/ou salariés ainsi que d’assurer le ramassage des mégots devant leur commerce ou sur leur terrasse.**